



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Asie méridionale et orientale : terrains
textes et sciences sociales

de l'Ecole des Hautes Etudes en
Sciences Sociales

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Asie méridionale et orientale : terrains textes et sciences sociales

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA140005861

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

EHESS, 105 bd Raspail 75006 Paris, 190-198 av. de France 75013 Paris

- Délocalisation(s): /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

La mention de master *Asie méridionale et orientale : terrains textes et sciences sociales* de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), organisée sur deux ans, a pour objectif de former des étudiants à l'acquisition de connaissances comparatives sur les grandes civilisations asiatiques à travers des approches pluridisciplinaire (Anthropologie, Sociologie, Histoire, Archéologie, etc.). S'agissant d'une mention à finalité recherche les débouchés naturels sont la poursuite en thèse de doctorat. Cependant, les diplômés peuvent aussi postuler à des fonctions de chargés d'étude ou de chargés de mission.

Les étudiants sont admis en première année de master (M1) avec une licence, une lettre de motivation, un projet de recherche et après étude de leur dossier. Les admissions en seconde année (M2) se font après étude des dossiers par le conseil pédagogique, sur avis favorable du tuteur responsable du parcours de l'étudiant en M1. La présentation d'un projet de recherche motivé et argumenté (six pages environ) reste déterminante. L'admission au titre de la formation continue ou en alternance n'existe pas pour cette mention.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention de master est unique en France, mais le dossier ne présente pas d'informations s'agissant du positionnement européen.

La mention de master comprend un enseignement de tronc commun « Les angles de l'ASIE » en M1 qui est encore recommandé en M2 s'agissant de la pierre angulaire de la formation (6 ECTS). Des enseignements d'initiation aux fondamentaux (12 ECTS) et spécialisés (12 ECTS) sont obligatoires ainsi que des ateliers de lecture tutorés à partir du séminaire principal. Un séminaire tutoré de recherche est prévu. Le M2 retrouve à peu près la même architecture sauf qu'une large place est laissée au mémoire de recherche, durant tout le quatrième semestre (S4). Il n'est pas prévu de stage ni de terrain obligatoire. Des séminaires peuvent être choisis dans d'autres formations de l'établissement. La maîtrise de l'anglais est obligatoire à l'entrée en M1, mais il n'est pas prévu de cours d'anglais ni d'une autre langue. Les nouvelles technologies ne sont pas mentionnées dans le dossier.

Il n'y a pas de livret de l'étudiant ou de portefeuille de compétences, mais une fiche du parcours pédagogique est en place, une charte de tutorat lie l'étudiant et son tuteur et une fiche de validation reprend l'ensemble des acquis de l'étudiant.

La mention est dans un environnement propice à la recherche par l'intervention de nombreux chercheurs spécialistes des aires culturelles abordées et par l'adossement à plusieurs laboratoires de recherche et UMR (Unités mixtes de recherche) dont : CEIAS (Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du sud-est) UMR 8173, UMR 8561, UMR 8040, UMR 8033, UMR 8170.

Le dossier fait apparaître des relations internationales, des conventions scientifiques et pédagogiques et des échanges avec les Universités Waseda (Tokyo, Japon) en 2010, Dôshisha (Kyoto, Japon) ou encore avec l'Université Ambedkar, à Delhi (dans le cadre de leur master en *Gender studies*), avec des précisions limitées du dossier sur les enjeux.

La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est présente, mais n'est pas réaliste sur les métiers accessibles en sortie de master. Les connaissances attendues sont bien présentées, mais moins bien explicitées sur le dossier présenté. Le suivi des étudiants reste partiel et indique les taux de poursuite en doctorat, mais il n'y a pas d'information sur les étudiants qui ne se destinent pas à réaliser une thèse de doctorat. L'évaluation par les étudiants n'est pas réalisée. Les effectifs M1-M2 tournent autour de 35 étudiants (15 en M1 et 20 en M2) et sont en hausse sur chacune des années. Les taux de réussite en M1 sont fluctuants sur les trois dernières années : 75 %, 46 %, 69 % et en baisse en M2 : 62 %, 22 %, 60 %. Le tableau de l'année 2011 montre une chute des inscriptions en doctorat de 50 % en 2009 à 13,33 % en 2010. L'enquête diligentée auprès des anciens inscrits n'a obtenu que de très rares réponses.

S'agissant du pilotage le dossier mentionne l'existence du conseil pédagogique composé d'enseignants-chercheurs essentiellement, sans que le dossier ne présente les sections CNU (conseil national des universités) de ses membres. Ce conseil accueille aussi les délégués étudiants. En revanche, le dossier ne mentionne pas l'existence d'un conseil de perfectionnement.

La fiche d'autoévaluation est présente, mais les appréciations qui y figurent font apparaître une méconnaissance des critères de la culture et des critères de l'évaluation. Les données de suivi des étudiants sont absentes. L'évaluation par les étudiants est absente. Les admissions en doctorat après avoir suivi la mention sont en baisse drastique (même si le dossier donne certaines explications) et les taux de réussite soulèvent des interrogations.

La mention est de qualité et unique en France, mais demanderait quelques améliorations pour être pleinement efficace en termes organisationnels et pédagogiques. Trop d'informations sont absentes du dossier pour que l'on puisse réellement juger de la qualité de la mention.

- Points forts :

- Bon positionnement national.
- Adossement fort à la recherche.
- Les modalités pédagogiques font état d'un véritable suivi de l'équipe pédagogique auprès de l'étudiant (charte de l'étudiant, fiche de parcours et de validations d'unités d'enseignements, etc.).



- Points faibles :
 - Dossier mal rédigé et lacunaire sur certaines informations attendues.
 - Absence de pratique sur le terrain ou de stage.
 - Taux de réussite et d'admission en doctorat trop incertains pour une mention à finalité recherche.

Recommandations pour l'établissement

Le dossier devrait être plus complet afin de permettre une réelle évaluation : trop d'informations sont absentes telles que les données de suivi des étudiants, des précisions sur un stage éventuel ou un terrain de recherche.

Il serait souhaitable de créer un comité de perfectionnement et de donner pleinement leur place aux étudiants dans ce comité. Une évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants devrait être mise en place et présentée au conseil de perfectionnement.

Il serait souhaitable de conduire une réflexion sur les bases de recrutements des étudiants en France et en Europe afin de rendre la mention plus visible, mais également penser la sortie de la mention et la poursuite d'études en doctorat.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Le président

Paris, le 27 septembre 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des formations et des
diplômes
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Réponse au rapport du comité de visite de l'AERES sur la mention de Master « Asie méridionale et orientale : terrains, textes et sciences sociales » (S3MA140005861)

La nouvelle direction de la mention, qui n'a pas pris part à la rédaction du rapport, prend acte de l'évaluation et des recommandations du rapport du comité AERES.

La direction se réjouit de constater que le comité a reconnu le caractère unique de la formation en France, ce qui était l'objectif avoué de sa mise en place dans un environnement concurrentiel fort, puisque la formation dans les langues vernaculaires des aires culturelles étudiées de tous nos étudiants francophones s'effectue dans des établissements qui proposent eux-mêmes des formations de Master. Autrement dit, le positionnement pédagogique de notre formation permet d'attirer à partir du niveau master un nombre significatif d'étudiants francophones et étrangers clairement soucieux de se former en sciences sociales.

La direction fait les remarques suivantes :

- 1) Le rapport regrette l'absence de « réalisme sur les métiers accessibles en sortie de master ». On doit souligner que les étudiants francophones ne peuvent avoir après 5 ans d'étude qu'une compétence imparfaite dans les langues vernaculaires étudiées de l'Asie du Sud-est, de l'Inde, du Japon, de la Chine ou de la Corée. En conséquence la plupart d'entre eux ne peuvent prétendre s'insérer dans des réseaux professionnels à ce niveau, ce qui est également le cas des étudiants étrangers venus de ces aires culturelles après seulement deux années d'études en France.
- 2) La remarque sur « l'absence de pratique sur le terrain » est infondée. L'essentiel des moyens alloués par l'EHESS (5 000 € par an) ainsi que d'autres dispositifs, en particulier les bourses EFEO, sont mobilisés pour permettre aux étudiants d'effectuer des séjours sur leurs terrains. Ces moyens restent nettement insuffisants et aléatoires, ce qui interdit de rendre les séjours de terrain obligatoires dans la formation, mais chaque année plusieurs étudiants ont l'occasion d'effectuer un travail de terrain pendant plusieurs mois.
- 3) La mise en place d'un « comité de perfectionnement » est souhaitée par le comité. À la fin de chaque année universitaire, le dernier conseil pédagogique veille depuis toujours à recueillir les remarques et critiques des représentants des étudiants sur les enseignements de chaque niveau. Ces remarques ont été prises en compte, par exemple, pour les enseignements de langue spécialisée. Une meilleure formation, en particulier pour les étudiants étrangers

(français des sciences sociales), est désormais prise en charge par l'établissement lui-même. La multiplication des comités apparaît comme chronophage et secondaire par rapport à la recherche d'un renforcement de la cohérence pédagogique de la mention. Cette recherche doit s'appuyer sur une concertation avec les étudiants, nécessairement appelés à suivre des parcours individuels de courte durée, mais elle dépend surtout de la concertation systématique avec les autres mentions disciplinaires de l'EHESS.

- 4) En dehors du séminaire de tronc commun déjà évoqué, une évaluation des enseignements, du fait de la circulation personnalisée des étudiants entre les mentions proposées par l'EHESS, ne peut être envisagée qu'au niveau de l'EHESS.
- 5) La direction retient volontiers comme objectif le souci de mener une réflexion sur les bases des recrutements des étudiants en France et en Europe.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre-Cyrille Hautœur